



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

COMPTE RENDU DES REUNIONS DGPN du 26 mars et SG du 27 mars :

DGPN

Jeudi 26 mars 2020 se tenait à la Direction Générale de la Police Nationale une visioconférence en présence du Directeur des Ressources et des Compétences de la Police Nationale, du médecin de prévention et des Directeurs actifs.

Le Directeur Général de la Police Nationale a commencé par faire état du fait que 380000 masques chirurgicaux avaient été distribués pour la police nationale dans l'ensemble des services et que les masques FFP2 plus efficaces pour les personnels soignants avaient été reversés aux services de santé soit 1400000 masques au total.

La priorité étant actuellement les services de santé qui luttent contre le virus en étant en contact direct avec celui-ci.

Il a expliqué que si les masques chirurgicaux étaient arrivés dans les services il fallait les gérer pour durer dans le temps en attendant que les commandes faites arrivent et ne pas dilapider le stock en quelques jours.

Il a précisé que la gendarmerie nationale avait également reversé 900000 masques FFP2 pour les soignants.

Il a fait une précision concernant la Police Technique et Scientifique qui a toujours besoin les masques FFP2 alors que pour les contrôles de voie publique les masques chirurgicaux étaient parfaitement adaptés.

Concernant les masques avec valve dont la date était dépassée, il a expliqué que les études démontraient que si le filtre était efficace à l'inspiration il ne l'était pas à l'expiration.

Il a précisé que depuis la dernière visioconférence de la semaine dernière, la Direction Centrale de la Sécurité Publique et celle de la Police Aux Frontières organisaient leur service afin de préserver les repos des effectifs et pouvoir durer dans la crise. Tout en expliquant que celle-ci risquait d'aller au-delà de la fin du mois d'avril.

Il a annoncé que des effectifs des écoles étaient arrivés pour renforcer la SP et la Préfecture de Police.

Il a précisé que la Direction Générale était en réunion de crise tous les soirs à 18h et que les positions évoluaient en même temps que la crise.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Concernant la Police Aux Frontières les effectifs pourraient être redéployés suite à la fermeture d'une bonne partie des Centres de Rétention Administrative, lesquels pourraient pour certains être utilisés pour accueillir des sans domicile fixe pendant la crise à l'initiative des préfets mais sans gestion par les effectifs de police.

La Direction de la Formation de la Police a également prêté main-forte en ouvrant une plateforme numérique pour décharger les appels 17.

Concernant la plate-forme DRCPN nous en sommes à 270 questions posées par les collègues c'est-à-dire un ralentissement par rapport au début.

L'objectif est de répondre en 24 heures mais cet objectif n'est pas encore atteint.

Se posent ensuite plusieurs problèmes.

A été évoqué celui de la Guyane qui a des frontières directes avec le Brésil lequel n'a pas pris de mesures de confinement. Le Directeur Général de la Police Nationale a expliqué que le Préfet fermait les frontières.

Autre souci, les gardes d'hôpital, le directeur général a dit qu'il fallait peut-être réfléchir à la nécessité de garde de patients en réanimation et qui donc ne sont pas censés pouvoir s'échapper une réflexion est en cours.

Concernant les plans de congés, tous les collègues qui avaient inscrit sur leur plan de congés des congés annuels pour les vacances de Pâques risquent de voir la situation bouleversée.

En effet, pour l'instant si la réponse n'est pas tranchée le directeur général évoque la difficulté de la prise de congés alors que tous les déplacements sont interdits.

Se posera alors la question des situations de garde alternée visiblement l'administration devra gérer au cas par cas.

Il a été dénoncé également par l'ensemble des organisations syndicales l'absence de coordination DGPN DGSI et PP.

Le Directeur Général a également dissipé les fausses rumeurs qui tendraient à faire croire aux collègues que les cycles de travail particuliers mis en place pendant le confinement pourraient être maintenus au-delà de la crise.

Il a rappelé que les problématiques d'accueil du public avaient été évoquées dans la réunion de lundi ce à quoi j'ai réagi en disant que si la réunion de lundi avait concerné l'accueil je comprenais d'autant moins pourquoi cette réunion avait été focalisée sur les seuls personnels actifs !!!

Le Directeur Central de la Sécurité Publique a ensuite pris la parole pour expliquer que si le départ avait été un peu hésitant au sein de la SP, l'instruction de commandement numéro 48 avait été appliquée et que selon lui globalement les services de sécurité publique étaient en mode dégradé avec beaucoup de personnel en autorisation spéciale d'absence.

Une précision a été apportée sur les Centres de Rétention Administrative par la Police Aux Frontières : - actuellement 11 CRA sur 23 sont fermés, un ou deux par zone sont maintenus en fonction de la taille et essentiellement pour les sortants de prison qu'on doit éloigner et pour lesquels nous n'avons pas de vecteur aérien pour le moment.

Une particularité pour le CRA de Calais où une centaine de personnes sont encore sur place et le CRA de Lille qui accueille des terroristes et qui ne peut donc fermer, raisons pour laquelle on a fermé Le CRA de Coquelles.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Concernant la garde d'enfants et les autorisations spécifiques d'absence allant avec, j'ai évoqué les initiatives de certains départements qui effectuaient un recensement des personnels susceptibles de reprendre le travail si leurs enfants étaient gardés.

Le Directeur Général a répondu que la doctrine pour les garde d'enfants n'avait pour le moment pas évolué et qu'il ne pouvait que s'agir d'initiatives locales au cas où mais que pour l'instant le principe est que l'on a fermé les écoles **à la demande du premier ministre** afin que les enfants qui sont souvent porteurs sains ne se côtoient plus et ne risquent pas de propager davantage le virus.

A noter qu'entre temps, plusieurs choses se sont produites ce week-end.

Alors que le Syndicats des Commissaires a annoncé sur Twitter que les policiers pourraient avoir accès à la garde d'enfants des personnels soignants (mais aucune note officielle ne m'est parvenue à ce jour), le 1er Ministre a annoncé officiellement la poursuite pour quinze jours du confinement.

Ainsi, les chefs de service qui auraient voulu faire du zèle en annonçant aux collègues que les ASA pour garde d'enfants s'arrêtaient au 30 mars et qu'après il fallait poser des congés, se retrouvent dépourvus d'arguments car il se basaient sur l'annonce d'Edouard Philippe de la mi-mars. Je suis d'ailleurs intervenu sur le cas d'une DDSP du SUD où le Directeur avait même inscrit noir sur blanc dans une instruction qu'après le 30 mars c'était retour au service des parents d'enfants de moins de 16 ans. Le Directeur Central adjoint m'a appelé de suite pour me dire que le tir serait rectifié rapidement et que l'on pouvait rassurer les agents.

À noter que si tous les actes de gestion sont suspendus il risque d'y avoir une exception pour les CAP d'avancement du corps d'encadrement et d'application qui devraient se tenir en visioconférence au mois d'avril. Il reste juste une solution technologique à trouver.

Sans commentaire.

Il s'agit pour eux de finaliser les avancements 2020, qui n'ont pas encore été faits.

Pour la partie gestion des positions administratives, il est à noter que dans GEOPOL, une seule codification est prévue actuellement pour les autorisations spécifiques d'absence.

Par contre le Directeur Central de la Sécurité Publique a demandé une codification différente selon le type d'ASA :

- 1 confinement
- 2 garde d'enfants
- 3 mise en réserve par précaution.

Ces trois codifications s'appliqueraient à la main courante informatisée.

Une fiche sur la codification est actuellement en cours d'élaboration à la Direction des Ressources et des Compétences de la Police Nationale.

Problématique :- il semble y avoir sur ce sujet deux positions, celle des organisations syndicales dans leur ensemble qui souhaitent qu'aucune de ces autorisations d'absence spécifiques liées à la période d'urgence sanitaire, n'impacte la comptabilisation des RTT et celle de la DRCPN qui souhaite faire une différenciation entre les différents types d'ASA.

Le Directeur Général estime quant à lui que la période n'est pas à générer des tensions supplémentaires.

Sur tous ces sujets, l'annonce de la prolongation du confinement devrait apporter son lot de précisions, et nous devrions avoir un récapitulatif des positions et des précisions sur la gestion des congés.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Concernant les rémunérations :

Le DRCPN a rappelé que les éléments fixes de rémunération ne poseraient pas de difficultés et que la paye de mars qui vient de tomber n'a pas fait remonter de soucis particuliers dans la mesure ou celle-ci a été préparée avant le confinement.

Le problème sera plus épineux sur les payes des mois d'avril et de mai 2020.

Les DRFIP ont été mises en service dégradé, avec des effectifs réduits au minimum, et il est donc compliqué d'avoir des interlocuteurs pour répondre aux problèmes de la paye.

Sur les éléments fixes de la rémunération, il n'y aura aucun souci. Sur les éléments variables cela sera moins évident.

Mais le DRCPN a trouvé des solutions pour contourner certaines difficultés. Par exemple, pour les CRS, les heures supplémentaires et les IJAT devraient être payées pour TOUS les personnels actifs et PATS.

Concernant les astreintes et heures de nuit, cela pourrait être décalé d'un mois (juin au lieu de mai).

Concernant le paiement des jours de CET monétisés, le DRCPN a rappelé que cela se faisait sur la paye de juin et qu'il avait espoir que d'ici là nous soyons sortis de l'urgence sanitaire et du confinement.

Le Directeur Général a enfin terminé sur un focus sur la critique de manque de coordination des services faite par les OS, notamment DGPN/GN/PP. Il tenait à préciser que les crises avaient souvent des effets « loupe » sur les problèmes et que hélas ce n'était pas dans ces périodes de crise que l'on pouvait régler ces dysfonctionnements.

Le constat ne fait donc que se renforcer et il faudra en tenir compte pour les décisions de l'après crise.

INTERVENTIONS du SNIPAT :

J'ai rappelé au DGPN mon mécontentement relayé la veille auprès du conseiller Police du Ministre de l'Intérieur et sans m'éterniser sur le sujet, j'ai affirmé que le SNIPAT avait toute sa place à la visio conférence du lundi 23 mars avec Mr Núñez et Mr Salomon sur la protection des fonctionnaires de police.

Sur la PTS, j'ai évoqué les problèmes de vols de masques par d'autres effectifs de police en disant que cela était inadmissible et que sans masques, les collègues refuseraient de faire leur travail.

J'ai également demandé que les personnels de PTS qui faisaient de la présence la journée dans les services pour parfois un ou deux signalisations, voire aucune, puissent rester à domicile à leur demande avec mise en place d'une forme d'astreinte, et de venir uniquement en cas d'urgence.

Pour le moment, le DGPN et le DCSP ne se prononcent pas sur le sujet.

Il a aussi été question d'une mention faite par des collègues sur des réseaux sociaux quant à la possibilité mentionnée dans une note de faire faire les vacances funéraires par les personnels de PTS. Visiblement il y a eu un cafouillage du côté de l'administration car personne n'avait l'air d'accord sur le sujet. Une expertise doit être faite sur le sujet, et nous serons informés de la suite. *S'il s'agit d'une extension maladroite de la DCSP elle sera corrigée* (dixit DGPN).

Sur le SCRT, j'ai dénoncé l'absence de doctrine claire qui conduit des chefs de services locaux à faire travailler les RT en effectifs pleins. Le DGPN a demandé au DCSP de clarifier la situation car l'ensemble des services doit désormais fonctionner en mode « dégradé ».



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Sur les effectifs que l'on mobilise en présentiel pour rien, j'ai évoqué les personnels administratifs à qui l'on fait rentrer les notations des actifs pour les CAP à venir et ceux à qui on fait les entretiens d'évaluation...

Le DGPN était surpris et il lui apparaît pour le moins inadapté de ne pas reporter ce genre d'opérations.

Concernant les mutations au fil de l'eau, j'ai parlé des situations de personnels qui pouvaient être confinés sur le lieu qu'ils devaient rejoindre en avril notamment lors de mouvements au fil de l'eau sur lesquels il y avait eu un accord de principe. Le DRCPN a répondu que si tous les actes de gestion étaient stoppés pour le moment, le principe était que les mobilités déjà actées se fassent même sans arrêt.

Pour le reste, il fallait mettre en avant l'intérêt de l'agent et les intérêts du service, et gérer au cas par cas les situations individuelles.

Il peut donc tout à fait y avoir des décisions favorables aux agents de manière exceptionnelle pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

Sur l'accueil du public, j'ai rappelé que si nous avions été à la réunion du 23 mars nous aurions pu intervenir sur l'installation de plexiglas et la protection des agents par des masques, et des gants ainsi que la dotation de gel hydro-alcoolique. J'ai rappelé la situation des services qui ne disposent d'aucun produit de nettoyage et qui doivent faire face à la mise au chômage partiel des sociétés d'entretien, et qu'il n'était pas normal que l'on demande à nos collègues de venir avec leurs propres protections et produits de nettoyage.

Le DGPN était tout à fait d'accord et a affirmé que « *tout ce qui pouvait être fait pour protéger les agents devait être fait* ».

J'ai également dénoncé les chefs de service qui continuaient de prendre à la légère la situation à une heure où nous avons un certain nombre de collègues touchés directement ou indirectement, et alors qu'un administratif de la préfecture de l'Aude était décédé du COVID-19 en début de semaine.

Certains chefs demandent à des collègues qui ont pourtant des pathologies déclarées à risques par le premier ministre (asthme, diabète,...) de venir travailler ou de poser des congés.

La doctrine devrait leur être rappelée.

Concernant les CRS et notamment les personnels techniques, j'ai dénoncé certaines hiérarchies intermédiaires qui n'ont pas conscience que si les protections (masques et gants) ne sont pas fournies en nombre suffisant aux collègues de la restauration, ces derniers pourraient devenir très vite des vecteurs de propagation du virus si l'un d'entre eux venait à être atteint.

J'ai dénoncé aussi sur le site de confinement de Pondorly, le fait que l'on envoie les collègues techniques porter les plateaux repas jusque dans les chambres des confinés.

De manière générale, les principes de distanciation sociale devraient suffire à proscrire des pratiques d'un autre âge de service personnalisé du corps de commandement notamment.

Le DGPN a demandé à la DCCRS de clarifier l'emploi.

Il a terminé la réunion en rappelant que la DGPN et la DRCPN étaient mobilisées et à l'écoute, prêts à améliorer tout ce qui peut l'être.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

SECRETARIAT GENERAL

Le vendredi 27 mars 2020, à 16 heures, se tenait une audio-conférence avec le SG du Ministère de l'Intérieur ainsi que la DRH.

Globalement on peut noter que le SG est davantage dans la logique du respect de la doctrine de service minimum en mode dégradé, à savoir que tout en préservant la continuité du service public, il veille à ce que le confinement soit respecté, et recadre chaque fois qu'il faut recadrer. Il a commencé la réunion en rendant hommage au collègue décédé à la préfecture de l'Aude et a évoqué le décès également d'un personnel administratif de la PP.

Il a fait le constat de l'aggravation de la pandémie, dans le pays et a précisé qu'en préfectures, il y avait actuellement 36 cas confirmés de COVID-19 et un membre du corps préfectoral, mais ce bilan n'est pas exhaustif car une partie des préfectures n'ont pas encore fait remonter les statistiques.

En préfectures, il y a 22747 effectifs (hors CERT) et parmi eux, 4905 sont présents physiquement, 11262 en télétravail et le reste en Autorisation Spéciale d'Absence.

En Administration Centrale, 1925 agents sont physiquement présents sur 7925 fonctionnaires.

Dans les DDI, 66% ont répondu et 70% sont en télétravail, 11% sont présents physiquement et 19% en ASA.

Le SG a annoncé que depuis nos interventions de la semaine dernière, le problème du jour de carence était réglé pour la période de l'urgence sanitaire, avec intervention du premier ministre en la matière.

Visiblement déjà informé de la poursuite quasi assurée du confinement il a affirmé que la priorité devait rester **de privilégier le télétravail**.

Il a évoqué la distribution de 880000 masques chirurgicaux sur le ministère et la rétrocession de masques FFP2 vers les personnels soignants, en attendant l'arrivée de commandes massives réalisées auprès de fournisseurs chinois.

Il espère recevoir ces masques courant de semaine prochaine, mais pour le moment ils travaillent à contourner la contrainte du repli interne de la Chine d'où plus rien de part en ce moment.

La négociation entre les autorités des deux pays devrait arriver à débloquer la situation et à permettre l'arrivée de la commande passée.

Concernant le gel hydro alcoolique, la DéPAFI et le SAELMI continuent à approvisionner les services, il n'y a pas de pénurie et de surcroît le fonctionnement en mode dégradé a fortement diminué les besoins.

Le SG a également évoqué la baisse drastique de l'activité dans les services de CERT avec 50% de diminution des dossiers permis de conduire (activité qui va tendre à se tarir puisque les permis ne sont plus passés), et 85% de diminution pour les CNI et PASSEPORTS.

Le service devrait donc se réduire encore sur les CERT.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

Toutes les problématiques que j'ai évoquées avec le DGPN ont sur leur aspect gestion RH été exposées également au SG et les réponses intéressantes qui ont été données sont les suivantes.

La désinfection des locaux doit être faite, (un focus a été fait sur les accueils et les personnels SIC), et les produits doivent être fournis et les gestes barrière pratiqués ainsi que la distanciation sociale.

Il semble que des petits moments festifs, petits déjeuners ... soient organisés ça et là entre les personnels qui sont physiquement présents, ce que le SG a catégoriquement fustigé. **Un rappel sera fait en la matière notamment sur la responsabilité engagée des chefs de service** qui organiseraient de telles pratiques dans cette période à risques.

Sur les entretiens professionnels réalisés en ce moment (en police comme en préfectures d'ailleurs), le SG et la DRH affirment que **ces opérations doivent être reportées à plus tard, après la crise**, et là aussi un rappel à l'ordre sera fait.

Le SG a insisté sur le travail réalisé par la DNUM en matière de télétravail, puisque 35000 agents ont désormais une capacité de télétravail, ce qui avec les 115000 terminaux Néo de la Police et de la Gendarmerie, fait un total de 150000 personnes pouvant travailler à distance.

Il me semble que cette capacité est plus développée du côté des préfectures que de la Police . Interpelé sur le mal-être des personnels notamment psychologique par rapport à la situation de confinement, mais aussi par la rupture de lien social, le SG a indiqué qu'il verrait avec la médecine de prévention si un dispositif de soutien peut être mis en place . Quant au lien social, la DRH a précisé que pour certains c'était compliqué car ils n'avaient pas souhaité donner leur mail personnel par exemple.

Sur la partie des positions administratives, et de la gestion des congés, le SG a pris note des remontées, et a demandé à la DRH de tout réexpliquer dans une note ou un compte rendu explicite de cette réunion.

Les questions ont été posées sur les congés posés pour les vacances scolaires avant la décision du confinement, et que les agents souhaiteraient retirer car ils ne peuvent pas bouger, ou des congés que certains chefs de service voudraient imposer aux agents, notamment suite aux rumeurs qui entourent les ordonnances de l'état d'urgence sanitaire.

Le SG a été très clair, la DGAFP a été saisie car il ne saurait y avoir de positions différentes d'un ministère à l'autre.

C'est le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique qui précisera tout cela dans les jours qui viennent.

Les particularités permises de manière temporaire dans les ordonnances, font état d'accords de branches, ce qui n'existe pas dans la Fonction Publique.

Tout changement devra donc être une décision interministérielle.



snipat

Administratifs Techniques Scientifiques

En attendant , le SG rappelle que tous les actes de gestion de type, notation-évaluation, avancement, mutations... sont reportés.

De manière générale, si une activité n'est pas nécessaire pour la continuité du service, alors il ne faut pas la maintenir.

A été pris l'exemple d'un chauffeur du corps préfectoral, dont la fiche de poste est polyvalente, sa présence pour véhiculer l'autorité en cas d'urgence est nécessaire, mais on n'a pas à lui demander de faire du jardinage en attendant parce qu'il est présent.

Enfin, sur la question des gardes d'enfants que j'ai déjà posée au DGPN, et des initiatives de préfets qui recenseraient les éventuels agents qui pourraient reprendre leur activité si on faisait garder leurs enfants, le SG a été beaucoup plus clair.

« On attend ce que va dire le premier ministre pour la suite mais tant que les écoles sont fermées, on devrait maintenir les ASA pour gardes d'enfants de moins de 16 ans ».

Encore une fois j'ai essayé d'être le plus exhaustif possible.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Georges KNECHT